

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGERRI

Ruhengeri, le 1 octobre 1943

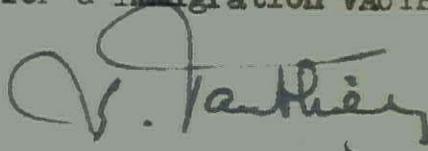
n° 763/1.

Objet:  
Immigration Ali Mohamed  
Dhalla Sachidina

Monsieur le Résident,

En réponse à votre I533/Imm du 24/8/1943, j'ai  
l'honneur de porter à votre connaissance qu'à la date de  
ce jour, l'indou ALI MOHAMED DHALLA SACHIDINA n'est pas  
sorti des Territoires Belges par la voie de Ruhengeri.

L'Officier d'Immigration VAUTHIER, D.



Monsieur le Résident du Ruanda  
KIGALI

